



CONSEIL COMMUNAL
DE
DENGES

PROCES-VERBAL

Election complémentaire d'un Conseiller Municipal

Bureau électoral :	Président :	M. Grégoire Tavernier
	Secrétaire :	Mme Françoise Palpacuer
	Scrutateurs :	Mme Karin Matthey-Junod M. Jean-Daniel Bula

Considérant la date limite pour le dépôt des candidatures fixée au lundi 8 avril 2019 à 12.00h. et vu la candidature unique régulièrement déposée à cet effet au greffe municipal :

Le bureau électoral déclare élu tacitement, conformément à l'article 33 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989 :

Monsieur Didier GALLAY

Né le 31 août 1956, domicilié Sentier de Renges 2B à 1026 Denges

qui déclare accepter son élection.


Observation :

Compte tenu de ce qui précède, le scrutin populaire du 19 mai 2019 pour l'élection complémentaire au Conseil Municipal est annulé.

Le candidat :

M. D.Gallay : 

Le Président :

M. G. Tavernier : 

La Secrétaire :

Mme F. Palpacuer : 

Les scrutateurs :

Mme K. Matthey-Junod : 

M. J.D. Bula : 



Procès-verbal établi à Denges, le 10 avril 2019